

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 85**22 janvier 2004****SOMMAIRE**

A'Graph, S.à r.l., Mamer	4080	Foufi Investissements S.A., Luxembourg	4056
Aequitas Europe 3, S.à r.l., Luxembourg	4034	Framlington Russian Investment Fund, Sicav, Luxembourg	4061
Aequitas Europe 3, S.à r.l., Luxembourg	4037	GECGE Wisniowy F Investors, S.à r.l., Munsbach	4062
Altenrhein S.A., Luxembourg	4037	Global Investment Group S.A., Luxembourg	4041
Arnoldy International Telecom S.A., Grevenmacher	4080	Hoffmann Investment S.A., Luxembourg	4039
Assurances - Services S.A.	4080	Honeybee Holding S.A., Luxembourg	4078
Atomo, Sicav, Luxembourg	4072	Immocar, S.à r.l., Senningerberg	4078
Austell Financière S.A., Luxembourg	4079	Incypher S.A., Luxembourg	4040
Bijouterie Hoffmann-Grevenmacher S.A., Grevenmacher	4080	Jeanmicha S.A., Luxembourg	4048
Bio Company, S.à r.l., Luxembourg	4052	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	4079
Bio Company, S.à r.l., Luxembourg	4054	Kiel Property Investments, S.à r.l., Niederanven	4042
Blue Tomato International S.A., Strassen	4051	LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Luxembourg	4056
Bosjer S.A., Luxembourg	4079	Lux-Garantie Sicav, Luxembourg	4054
Capital BL, S.à r.l., Luxembourg	4066	Medanco S.A.H., Luxembourg	4040
Computer Team, S.à r.l., Bertrange	4039	Orion Asset N°3, S.à r.l., Luxembourg	4072
Construtec International Soparfi S.A., Sandweiler	4041	Pleiade Alternative Investments, Sicav, Luxembourg	4072
Delta Albatros S.A., Luxembourg	4039	TSHC, S.à r.l., Luxembourg	4073
Deval South S.A., Luxembourg	4072	Un Autre Monde, S.à r.l., Luxembourg	4059
Dolmen S.A., Luxembourg	4041	Vickin S.A.H., Luxembourg	4051
Duparfi S.A., Soparfi, Luxembourg	4079	Vickin S.A.H., Luxembourg	4051
Estate 99 Holding S.A., Luxembourg	4038	Warwick Holdings S.A., Luxembourg	4033
Fidei S.A., Luxembourg	4040		

WARWICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.767.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

(000499.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.772.

In the year two thousand and three, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared, AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R. C. S Luxembourg Number B 92.771, incorporated by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) on 11th April, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 465 of 29th April 2003,

represented by its manager UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a limited liability company with registered office at 27, avenue Monterey L-2163 Luxembourg and registered at the Luxembourg R. C. S. under number B 64.474,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. represented by two of its managers Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address at Luxembourg, and Mr Jean Christophe Dauphin, private employee, with professional address at Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the limited liability company AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R. C. S Luxembourg Number B 92.772, incorporated by deed Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) on 11th April, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 469 of 30th April 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to amend article 8 of the articles of association in the following manner:

«**Art. 8.1.** The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the members in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Manager») need not be members.

The members may resolve to compose the Board of Managers of the Company by two categories of Managers namely A Managers and B Managers. The members by a resolution in writing or adopted in a general meeting approved by members representing more than half of the share capital of the Company shall determine the number of A and B Managers from time to time, provided that there will at any time be at least two Managers in office.

Each of the members of the Board of Managers may be removed at any time with or without cause, by a resolution of members representing more than half of the shares.

Vacancies at the Board of Managers may only be filled by the general meeting of members in accordance the provisions of these articles of association.

8.2. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of these articles of association have been complied with. The Company will be bound by the joint or individual signature(s) of such person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.3. The decisions of the Board of Managers are taken by a meeting of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board members with at least seven (7) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period as a matter of urgency (down to 24 hours). The chairman of the Board will be chosen amongst the A Managers. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, e-mail or telex of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

At a Board meeting held upon the first call of such meeting, the Board of Managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the Managers is present or represented at such meeting and (ii), in case any B Managers are appointed, if at least one B Manager is present or represented at such meeting. In the event such quorum is not reached, the Board of Managers shall be reconvened and at a second Board of Managers meeting held, the Board of Managers can deliberate or act validly if a majority of Managers is present or represented.

Any Manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues, irrespective of A Managers and B Managers.

Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board members present or represented at the relevant meeting provided that in a Board meeting held upon the first call where there are more than one B Manager appointed, at least one B Manager (or his representative) votes in favour of the decision or where there is only one B Manager appointed, such B Manager (or his representative) does not vote against the resolution. In case no such positive vote is expressed by a B Manager or his representative the relevant decision will not be adopted at such meeting. A new board meeting will then be convened within 24 hours or earlier, if the Managers so

agrees or if the urgency so requires. At such meeting, decisions are validly adopted by the favourable vote of the majority of the Board members present or represented at the relevant meeting.

In case of equality of votes, the chairman will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Second resolution

The sole member decides

- to replace the reference in article 4 to «Board of Directors» or to «manager(s)» by a reference to «Board of Managers»,

- to amend article 13 to read as follow:

«Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.»

- to amend the second paragraph of article 15 so as to read as follows:

«The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.»

Third resolution

The sole member decides to appoint a new Board of Managers to be composed by the following persons:

A Managers

- Mr Roar Flom, Chief Financial Officer, residing in Manglerudveien 28, 0678 Oslo, Norway, born on 2nd September 1954 in Oslo, Norway.

- Mr Philippe Hoss, lawyer, residing in Luxembourg, 2, place Winston Churchill, born on 6th August 1962 in Luxembourg;

B Managers

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l, a limited liability company, with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Trade and Companies registry under number B 64.474.

The Managers are appointed for an undetermined period of time.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand three hundred (2,300.-) Euros.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg B 92.771, constituée par acte devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) le 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 465 du 29 avril 2003,

représentée par son gérant UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous le numéro B 64.474,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. représentée par deux de ses gérants Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Jean Christophe Dauphin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La partie comparante représentée comme décrite ci-dessus, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg B 92.772, constituée par acte devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) le 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469 du 30 avril 2003.

La partie comparante prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante:

«8.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé en tant qu'organe collégial par les associés conformément aux règles déterminées ci-après. Il n'est pas nécessaire que les membres du Conseil de Gérance (chacun étant un «Gérant») soient associés.

Les associés décideront de composer le Conseil de Gérance de la Société par deux catégories de gérants à savoir des Gérants A et des Gérants B. Les associés par résolution écrite ou adoptée lors d'une assemblée générale approuvée par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société détermineront le nombre de Gérants A et B de temps en temps, tout en s'assurant qu'il y ait à tout moment au moins deux Gérants en fonction.

Chacun des membres du Conseil de Gérance est révocable à tout moment avec ou sans motifs, par une résolution des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Au cas où un poste de gérant devient vacant, l'assemblée générale des associés a seul le droit de désigner un remplaçant conformément à ces statuts.

8.2. Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour réaliser et approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société, à condition que les dispositions des statuts soient respectées. La Société sera engagée par la (les) signature(s) conjointe (s) ou individuelle de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et le cas échéant la rémunération de ce mandataire, la durée du mandat et toute autre condition pertinente y relative.

8.3. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président du Conseil de Gérance ou de deux membres du Conseil, envoyée au moins sept (7) jours avant la réunion, à moins que les affaires de la Société ne commandent un avis plus court, vu l'urgence (jusqu'à 24 heures). Le président du Conseil de Gérance sera choisi parmi les Gérants A. Il peut être renoncé à une convocation écrite moyennant l'assentiment de chaque Gérant donné par écrit ou par fax, câble, télégramme, e-mail ou télex. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions particulières se tenant au jour, heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

A la réunion du Conseil de Gérance, tenue suite à la première convocation à cette réunion, le Conseil de Gérance peut décider et agir valablement si (i) la majorité des Gérants est présente ou représentée à cette réunion et si (ii), au cas où des Gérants B sont nommés, au moins un Gérant B est présent ou représenté à cette réunion. Dans l'hypothèse où ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Gérance est reconvoqué et à la deuxième réunion du Conseil qui se tiendra, le Conseil de Gérance peut décider et agir valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée à cette réunion.

Tout Gérant peut agir aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Gérant comme étant son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, peu importe que ce soit un Gérant A ou un Gérant B.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises par les votes favorables de la majorité des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion en question, pourvu que lors d'un Conseil de Gérance tenu suite à une première convocation, dans le cas où il y a plus d'un B Gérant nommé, au moins un Gérant B (ou son mandataire) vote en faveur de la décision et dans le cas où il y a seulement un Gérant B nommé, ce gérant B (ou son mandataire) ne vote pas contre la résolution. Au cas où aucun vote favorable n'est exprimé par le Gérant B ou son mandataire, la décision en question ne sera pas adoptée lors de cette réunion. Une nouvelle réunion du Conseil de Gérance sera alors convoquée endéans les 24 heures ou plutôt, si les Gérants sont d'accord ou si l'urgence le requiert. Lors de cette réunion, les décisions seront valablement adoptées par les votes favorables de la majorité des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à cette réunion.

Dans le cas d'égalité de votes, le vote du président sera prépondérant.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que si elles avaient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de telles hypothèses, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, en étant soit formulées par écrit, soit établies par voie circulaire, et transmises soit par courrier ordinaire, soit par courrier électronique ou télécopieur.

Tout Gérant peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns et les autres. La participation à la réunion dans ces conditions est regardée comme étant équivalente à une assistance personnelle à une telle réunion.

Deuxième résolution

L'associée unique décide:

- de remplacer la référence à l'article 4 à «Conseil d'Administration» ou à «gérant(s)» par une référence à «Conseil de Gérance»,

- de modifier l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.»

- de modifier le deuxième paragraphe de l'article 15 pour lui donner la teneur suivante:

«Les s peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.»

Troisième résolution

L'e unique décide de nommer un nouveau Conseil de Gérance qui sera composé par les personnes suivantes:

Gérants A

- Monsieur Roar Flom, Chief Financial Officer, résidant à Manglerudveien 28, 0678 Oslo, Norvège, né le 2 septembre 1954 à Oslo, Norvège.
- Monsieur Philippe Hoss, avocat, résidant à Luxembourg, 2 place Winston Churchill, né le 6 août 1962 à Luxembourg;

Gérants B

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée au Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 64.474.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant la société émis à sa charge en raison des présents sont évalués à environ deux mille trois cent Euros (2.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à quatorze heures (14.00), date qu'en tête des présents.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre les deux versions la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. Van Halteren, J. Chr. Dauphin, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 523, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 décembre 2003.

J. Gloden.

(000649.3/213/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(000651.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.337.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 décembre 2003, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Carl Speecke, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Koen van Baren, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Madame Tjitske Strikwerda, Résidence du Métropole, 9800 Monté-Carlo,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour ALTENRHEIN S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000459.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ESTATE 99 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.554.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ESTATE 99 HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 71.554, constituée sous la dénomination ESTATE 99 S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 879 du 23 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 920 du 3 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria Chimenti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raquel Cuesta, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

3) Affectation des résultats.

4) Dissolution et mise en liquidation de la société.

5) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

6) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille trente (1.030) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend note des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reporter à l'exercice suivant la perte de l'exercice s'élevant à douze mille sept cent cinquante euros cinquante-sept cents (€ 12.750,57).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société COWLEY ENTERPRISES LTD, avec siège social à Road Town, 146, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 143567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent cinquante euros (€ 650,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Di Bari, M. Chimenti, R. Cuesta, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2003, vol. 427, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 janvier 2004.

A. Weber.

(000663.3/236/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.483.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 novembre 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Giampiero Aversa, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000460.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.889.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 décembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour DELTA ALBATROS S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000462.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

COMPUTER TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.134.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.673.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour MEDANCO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000465.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

INCYPHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 37.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.665.

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDEI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 44.665, constituée suivant acte reçu en date du 5 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 478 du 14 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Sirot, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Charlotte Funck, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Mathieu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs, ainsi que celle de l'administrateur-délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs, ainsi que celle de l'administrateur-délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Sirot, C. Funck, C. Mathieu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001104.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

GLOBAL INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

CONSTRUTEC INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 83.211.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Sandweiler en date du 13 novembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Sandweiler, le 22 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000924.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

DOLMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Lamberto Geri, retraité, demeurant à Via Piana, 53, 47890 San Marino, Président,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000908.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6947 Niederanven, Z.I. Bombicht.

R. C. Luxembourg B 97.795.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its statutory office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Trade Register of Delaware under number 3733486.

The here above appearing is represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal dated 5 December 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in GONIATIT GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH and in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two members (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.3 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and agent of the Board of Managers

11.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC 500 Shares

Total: five hundred Shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro thousand seven hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

* Mr Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);

* Mr David Carter, 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ and;

* Mr Andrew Dawson, 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, une société constituée sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et inscrite au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 3733486.

Le comparant ci-dessus est ici représenté par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 5 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans GONIATIT GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société sera administrée par un conseil de Gérance, composés d'au moins deux membres (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant la majorité des votes.

8.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.3 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et agent du Conseil de Gérance

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des Parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Liquidation

16. Causes de Dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC	500 Parts Sociales
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- * M. Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);
- * M. David Carter, 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ; et
- * M. Andrew Dawson, 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 66, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

J. Elvinger.

(001014.3/211/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

JEANMICHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 97.794.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD, société ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, représenté aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant *ès-dites* qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination JEANMICHA S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont

l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 (trente et une) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	30 actions
2.- M. Jean-Marc Faber	1 action
Total: trente et une actions	<u>31 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:

- a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant à L-6695 Mompach, 2, Op Redt.
- c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 182, avenue de Mersch.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant à F-5240 Knutange, 130, rue de la République.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 88, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(001010.3/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

(000432.1//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

(000436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Strassen en date du 19 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC et UNIVERSAL TAX SYSTEMS INC ont démissionné en tant qu'administrateurs.

Strassen, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000917.3/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BIO COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.138.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Madame Marie Bernadette Louise Allard, employée privée, née à Québec (Canada), le 7 novembre 1947, demeurant à L-6186 Gonderange, 3, rue Massewee, détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales de classe A.

2) Monsieur John Noel Wallace, employé privé, né à Portlaois (Irlande), le 14 mars 1971, demeurant à L-2723 Howald, 36, rue Eugène Welter, détenteur de dix (10) parts sociales de classe A.

3) Madame Jacqueline Rancoule, kinésithérapeute, née à Clermont-Ferrand/Puy-de-Dôme (France), le 4 août 1950, épouse de René Schuh, demeurant à L-8366 Hagen, 16, rue Eichelter, détentrice de quinze (15) parts sociales de classe A,

ici représentée par Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2003;

4) Madame Christiane Kieffer, médecin, née à Luxembourg, le 23 avril 1956, demeurant à L-1255 Luxembourg, 50, avenue de Bragance,

détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales de classe A,

ici représentée par Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2003;

5) Monsieur Alex Benoy, expert-comptable, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales de classe A.

6) Monsieur Peter Feliciano Ananda Van Veen, banquier, né à Cochabamba (Bolivie), le 30 septembre 1959, demeurant à L-7480 Tuntange, 35, rue de Luxembourg,

détenteur de dix (10) parts sociales de classe B,

ici représenté par Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2003;

7) Madame Liliane Reuter, médecin, née à Luxembourg, le 10 juin 1956, demeurant à L-9140 Schrondeweiler, 31, rue Principale,

détentrice de deux (2) parts sociales de classe B,

ici représentée par Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2003;

8) Madame Sylvie Weis, fonctionnaire communal, née à Ettelbruck, le 27 avril 1967, demeurant à L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich,

détentrice de cinq (5) parts sociales de classe B.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée BIO COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 92.138, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 407 du 15 avril 2003,

requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Madame Sylvie Weis, préqualifiée sub 8), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ses cinq (5) parts sociales de classe B, qu'elle détient de la prédite société BIO COMPANY, S.à r.l.,

à Monsieur Gérard Goedert, ingénieur diplômé, né à Diekirch, le 7 mai 1944, demeurant à L-2164 Luxembourg, 32, rue de Montmedey, pour lequel accepte Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 8 décembre 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

moyennant le prix de cinq mille euros (€ 5.000,-), montant que Madame Sylvie Weis reconnaît avoir reçu à l'instant même, ce dont titre et quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les prédits associés sub 1) à 7) et Monsieur Gérard Goedert ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich à L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente-trois mille euros (€ 33.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille euros (€ 117.000,-) à cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) par l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles de classe A et huit (8) parts sociales nouvelles de classe B, d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

a) Monsieur Jean-Louis Marcel Zeien, coordinateur, né à Ettelbruck, le 15 octobre 1963, demeurant à L-9390 Reisdorf, 27, rue de l'Our,

ici représenté par Monsieur Alex Benoy, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2003;

déclare souscrire cinq (5) parts sociales de classe B nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune;

b) Monsieur François Raoul René Belmont, assistant de direction, né à Offenbourg (Allemagne), le 12 juin 1961, demeurant à L-1924 Luxembourg, 19, rue Emile Lavandier,

déclare souscrire trois (3) parts sociales de classe B nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune;

c) Madame Marie Bernadette Louise Allard, préqualifiée sub 1),

déclare souscrire dix (10) parts sociales de classe A nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune;

d) Monsieur Alex Benoy, préqualifié sub 5),

déclare souscrire quinze (15) parts sociales de classe A nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (€ 33.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Renonciations

Les associés:

a) Monsieur John Noel Wallace, préqualifié sub 2), ici présent;

b) Madame Jacqueline Rancoule, préqualifiée sub 3),

c) Madame Christiane Kieffer, préqualifiée sub 4),

d) Monsieur Peter Feliciano Ananda Van Veen, préqualifié sub 6),

e) Madame Liliane Reuter, préqualifiée sub 7),

f) Monsieur Gérard Goedert, préqualifié,

tous les cinq représentés comme dit ci-avant,

déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles parts sociales.

Répartition du capital social

Suite aux prédites cession de parts sociales et augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

1) Madame Marie Bernadette Louise Allard, prénommée, trente-cinq parts sociales de classe A	35
2) Monsieur John Noel Wallace, prénommé, dix parts sociales de classe A	10
3) Madame Jacqueline Rancoule, prénommée, quinze parts sociales de classe A	15
4) Madame Christiane Kieffer, prénommée, vingt-cinq parts sociales de classe A	25
5) Monsieur Alex Benoy, prénommé, quarante parts sociales de classe A	40
6) Monsieur Peter Feliciano Ananda Van Veen, prénommé, dix parts sociales de classe B	10
7) Madame Liliane Reuter, prénommée deux parts sociales de classe B	2
8) Monsieur Gérard Goedert, prénommé, cinq parts sociales de classe B	5
9) Monsieur Jean-Louis Marcel Zeien, prénommé, cinq parts sociales de classe B	5
10) Monsieur François Raoul René Belmont, prénommé, trois parts sociales de classe B	3
Total: cent cinquante parts sociales	150

Troisième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, entièrement libérées, divisées en deux catégories, soit:

- cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de classe A,

- vingt-cinq (25) parts sociales sans droit de vote de classe B.

Les privilèges des parts sociales sans droit de vote sont définis aux articles 11, 15 et 16 ci-après.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Allard, J. N. Wallace, A. Benoy, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 2003, vol. 427, fol. 99, case 6. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 janvier 2004.

A. Weber.

(000666.3/236/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BIO COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(000669.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

LUX-GARANTIE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 55.646.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUX-GARANTIE, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1996, publié au Mémorial C Numéro 427 du 31 août 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Schu, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Echternach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Ewen, Attaché de Direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant à Leudelange.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003; affectation des résultats.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Nomination du Réviseur d'Entreprises

(6) Divers.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal Luxemburger Wort;

le 24 novembre 2003

le 4 décembre 2003

- au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

le 24 novembre 2003, numéro 1240,

le 4 décembre 2003, numéro 1288.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV.- Que conformément à l'article 22 des statuts, la présente assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUX-GARANTIE 4 ECU-EURO/2003:

- Actif net au 30 septembre 2003	0,00 EUR
- Résultat net réalisé au 30 septembre 2003	3.160,00 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	329.024,42 EUR

b) Compartiment LUX-GARANTIE 5 EURO/2007:

- Actif net au 30 septembre 2003	12.382.018,10 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	658.499,94 EUR

c) Compartiment LUX-GARANTIE 6 EURO/2007:

- Actif net au 30 septembre 2003	24.839.465,16 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	1.704.036,78 EUR

d) Compartiment LUX-GARANTIE 7 EURO/2005:

- Actif net au 30 septembre 2003	12.817.602,31 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	556.306,17 EUR

e) Compartiment LUX-GARANTIE 8 EURO/2008:

- Actif net au 30 septembre 2003	9.722.421,65 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	564.921,64 EUR

f) Compartiment LUX-GARANTIE 9 EURO/2007:

- Actif net au 30 septembre 2003	9.860.274,67 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	485.532,55 EUR

g) Compartiment LUX-GARANTIE 10 EURO/2007:

- Actif net au 30 septembre 2003	9.937.641,92 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	498.942,93 EUR

h) Compartiment LUX-GARANTIE 11 EURO/2008:

- Actif net au 30 septembre 2003	9.976.438,36 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2003	- 23.561,64 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2004:

Monsieur Raymond Kirsch, Président;
 Monsieur Alphonse Sinnes, Vice-président;
 Monsieur Michel Birel, Administrateur;
 Monsieur Gilbert Ernst, Administrateur;
 Monsieur Jean-Claude Finck, Administrateur;
 Monsieur Jean-Paul Kraus, Administrateur;
 Monsieur Jacques Mangen, Administrateur;
 Monsieur Edmond Rollinger, Administrateur;
 Monsieur Nicolas Rollinger, Administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de 33.740,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de ladite société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Schu, J. Schmit, C. Ewen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 78, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

J. Elvinger.

(001262.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

**LIPI SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INGENIERIE ET DE PARTICIPATION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000925.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

FOUFI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 97.809.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS Ltd, société ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représenté aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination FOUFI INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, l'administration, la gestion et l'administration sous toutes formes de tous biens et droits immobiliers tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'objet de la Société peut en outre aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, exercer toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 (trente et une) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	30 actions
2.- M. Jean-Marc Faber	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:
 - a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
 - b) Monsieur Christian Cade, administrateur de sociétés, demeurant à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) Monsieur Paul de Pourtales, administrateur de sociétés, demeurant aux Bahamas, Lyford Manor, West Bay Street, PO Box 3023 Nassau.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 182, avenue de Mersch.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 74, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(001192.3/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

UN AUTRE MONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 106, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 97.826.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Antonio Grillo, coiffeur, né à Differdange le 17 mars 1964, demeurant à L-2550 Luxembourg, 106, rue du X Septembre.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre 1^{er}. Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames et la vente d'articles de la branche coiffure.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de UN AUTRE MONDE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Antonio Grillo, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par deux gérants.

Pour une durée indéterminée, Monsieur Antonio Grillo, coiffeur, né à Differdange le 17 mars 1964, demeurant à L-2550 Luxembourg, 106, rue du X Septembre, est nommé gérant administratif de la société.

Pour une durée indéterminée, Monsieur Claude Peters, maître-coiffeur, né à St. Vith (Belgique) le 5 juillet 1965, demeurant à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 2A, beim Dreieck, est nommé gérant technique de la société.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 106, avenue du X Septembre.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Grillo, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2003, vol. 427, fol. 100, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 janvier 2003.

A. Weber.

(001453.3/236/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.772.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 9 décembre 2003 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a pris connaissance de la dissolution du fonds conformément à l'article 3 des statuts coordonnés du fonds.

2. L'assemblée a ratifié la nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., «Centre étoile», 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, représentée par Messieurs Guy Hornick, partner et Théo Limpach, senior manager, en tant que liquidateur du fonds et de lui accorder les pouvoirs requis par la liquidation, conformément aux articles 144, 145, 146, 147 et 148 bis de la loi de 1915.

Pour FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000587.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

GECGE WISNIOWY F INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 97.815.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., a company governed by the laws of Delaware, State of United States of America, with its executive office located at 24, rue de Cambacérès, F-75008 Paris (France)

GOLUB WISNIOWY FINVESTORS L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under Illinois law, with registered office at Chicago, Illinois, State of United States of America.

both here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16th, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GECGE WISNIOWY F INVESTORS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The board of managers is authorized to proceed with the payment of advance dividends.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-in in EUR
1) CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., prenamed	937	23,425
2) GOLUB WISNIOWY FINVESTORS L.L.C., prenamed	63	1,575
Total:	1,000	25,000

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at four thousand Euros (EUR 4,000.-).

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings as managers:

* Mr Karim Habra, Vice President, born in Beirut (Lebanon), on 12/07/1975, residing at Kozi 15, 110 00 Prague 1.

* Mr Kenneth Munkacy, Manager, born in Belgium (Namur) on October 4, 1954, and residing at Karlovo Namesti 10, 12000 Prague 2;

* Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Wiltz) on October 30, 1952, and residing at 10, avenue Nic.Kreins, L-9536 Wiltz.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., société soumise au droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 24 rue de Cambacérès, F-75008 Paris.

GOLUB WISNIOWY FINVESTORS LLC., société soumise au droit de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 décembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelle comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GECGE WISNIOWY F INVESTORS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder au paiement d'avance de dividendes.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., prénommée	937	23.425
2) GOLUB WISNIOWY F INVESTORS L.L.C., prénommée	63	1.575
Total:	1.000	25.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

* Monsieur Karim Habra, Vice President, né à Beirut (Liban), le 12/07/1975, de résidence à Kozi 15, 110 00 Prague 1.

* Monsieur Kenneth Munkacy, gérant, né en Belgique (Namur) le 4 octobre 1954, et demeurant à Karlovo Namesti 10, 12000 Prague 2;

* Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né au Luxembourg (Wiltz) le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic.Kreins, L-9536 Wiltz.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 91, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(001377.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

CAPITAL BL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.796.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company REMARKABLES Ltd., with registered office at Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by

Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested that the undersigned notary, state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprises any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CAPITAL BL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 38,727,925 (thirty-eight million seven hundred and twenty-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro), represented by 1,549,117 (one million five hundred and forty-nine thousand one hundred and seventeen) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 1,549,117 shares of nominal value EUR 25 each, to be issued at a total share premium of EUR 6.68 (six Euro and sixty-eight cents) and to fully pay up the shares by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

REMARKABLES Ltd., intending to divest itself of part of its assets by a contribution in kind which will serve to incorporate CAPITAL BL, S.à r.l. Therefore, the following participations, assets being the property of the appearing party are contributed as follows:

Contributed shareholdings

- 1.- A participation of 999 (nine hundred and ninety-nine) shares without a par value, representing 99.9% of the issued ordinary share capital of CAPITAL BS S.A. a Belgian public company having its registered office at Avenue Louise, 522, B-1050 Brussels, Belgium.
- 2.- A participation of 999 (nine hundred and ninety-nine) shares without a par value, representing 99.9% of the issued ordinary share capital of CAPITAL BO S.A. a Belgian public company having its registered office at Avenue Louise, 522, B-1050 Brussels, Belgium.
- 3.- A participation of 999 (nine hundred and ninety-nine) shares without a par value, representing 99.9% of the issued ordinary share capital of CAPITAL BR S.A. a Belgian public company having its registered office at Avenue Louise, 522, B-1050 Brussels, Belgium.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 38,727,931.68,- (thirty-eight million seven hundred and twenty-seven thousand nine hundred and thirty-one Euro and sixty-eight cents).

Evidence of the contribution's value:

Proof of the value of such assets contributed has been given to the undersigned notary by interim balance sheets of CAPITAL BS S.A., CAPITAL BO S.A. and CAPITAL BR S.A. as per the 15th of November 2003.

Effective implementation of the contribution

REMARKABLES Ltd., contributor here represented as stated hereabove, declares that, about the participations' contribution:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Appearing Party Intervenes

Notary has received acknowledgement from appearing party, acting as founder and as contributor, expressly agreeing with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% (in this case 99.9%) of all outstanding shares of public companies limited by shares (société anonyme) having each their registered office in a European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr David de Marco, director, residing at Stegen (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Ricardo Moraldi, director, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Alain Lam, réviseur d'entreprises, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signatures of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3) Is elected as statutory auditor:

the company CERTIFICA, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2009.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REMARKABLES Ltd., avec siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique); en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CAPITAL BL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 38.727.925,- (trente-huit millions sept cent vingt-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro) représenté par 1.549.117 (un million cinq cent quarante-neuf mille cent dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante, représentée comme indiqué, déclare souscrire aux 1.549.117 parts d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, devant être émises avec une prime d'émission d'une valeur totale de EUR 6,68,- (six Euro et soixante-huit cents).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

REMARKABLES Ltd. a l'intention de se défaire d'une partie de ses actifs afin de constituer une nouvelle société CAPITAL BL, S.à r.l. En conséquence, la comparante a apporté à la société constituée par les présentes, les actions suivantes:

Participations

1- 999 parts sociales sans valeur nominale représentant 99,9% du capital social de CAPITAL BS S.A., une société de droit belge ayant son siège social à 522, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

2- 999 parts sociales sans valeur nominale représentant 99,9% du capital social de CAPITAL BO S.A., une société de droit belge ayant son siège social à 522, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

3- 999 parts sociales sans valeur nominale représentant 99,9% du capital social de CAPITAL BR S.A., une société de droit belge ayant son siège social à 522, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évalué à EUR 38.727.931,68 (trente-huit million sept cent vingt-sept mille neuf cent trente et un Euro et soixante-huit cents).

Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur des actifs apportés a été rapportée au notaire soussigné au moyen de bilans comptable intérimaires de CAPITAL BS S.A., CAPITAL BO S.A. et CAPITAL BR S.A. certifiés à la date du 15 novembre 2003.

Réalisation effective de l'apport

REMARKABLES Ltd., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que, quant aux apports de parts sociales:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des parties

La comparante agissant en tant qu'apporteur et fondateur, déclare expressément agréer la description de l'apport en nature, son évaluation, elle confirme le transfert effectif des parts ainsi que la réalité de la souscription et du paiement.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 99,9%) de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 pour obtenir une taxation favorable de l'apport réalisé et en constate expressément l'accomplissement, sur le vu de documents pertinents, en raison des commentaires et explications lui exposés et compte tenu du contexte général de l'opération.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimée probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Estimation - Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept mille euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur David De Marco, administrateur, demeurant à Stegen (Luxembourg);
- Monsieur Ricardo Moraldi, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3) Est nommée commissaire aux comptes:

la société CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

J. Elvinger.

(001024.3/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ORION ASSET N°3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.748.

Les états financiers au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 17 décembre 2003, référence: LSO-AL04400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION ASSET N° 3, S.à r.l.

Signature

Avocat

(000570.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ATOMO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.035.

Les administrateurs d'ATOMO ont décidé à l'unanimité le 28 octobre 2003:

- i. d'accepter la démission de Mme Solange Welter comme administrateur du fonds avec effet au 1^{er} septembre 2003.
- ii. d'élire Mme Anna Cella Gavioli comme administrateur du fonds en remplacement de Mme Solange Welter avec effet au 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATOMO

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000586.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.671.

EXTRAIT

Monsieur Thierry Weber a été élu en tant qu'administrateur de PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS avec effet le 27 novembre 2003.

Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000589.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 43.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002. Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000927.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

TSHC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.810.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Patrick Van Hees, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TSHC, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire, develop, license, sublicense, patents, copyrights, software, trademarks and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, license, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 450 (four hundred fifty) shares of USD 40 (forty US dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management - Supervision

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on November 1st and closes on October 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of October, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on October 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 450 (four hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 18,000 (eighteen thousand US dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

I) The following manager is appointed for an undetermined duration

- TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any manager.

II) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, une société fondée droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TSHC, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets, tous droits d'auteur, tous logiciels, toutes marques de fabrique et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les acquérir, les détenir, les gérer, les développer, les donner en licence ou en sous-licence, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 18.000 (dix-huit mille US dollars), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de USD 40 (quarante US dollars) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier novembre et se termine le 31 octobre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 octobre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 octobre 2004.

Souscription - Libération

Les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 18,000 (dix-huit mille US dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

I) Le gérant suivant est nommé pour une durée indéterminée

- TriSyn GROUP HOLDINGS LIMITED, résidant à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature d'un gérant.

II) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 92, case 3. – Reçu 143,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(001196.3/211/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.148.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000467.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

IMMOCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 62.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(000394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Puis cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000469.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BOSJER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.456.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme BOSJER S.A. tenu à Luxembourg, le 12 décembre 2003, les résolutions suivantes:

- décision a été prise de transférer le siège social de la société du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000472.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

DUPARFI S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPARFI S.A., Société Anonyme de Participations Financières

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(000391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 66.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, réf. LSO-AM00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateurs

(000388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A'GRAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.
R. C. Luxembourg B 59.829.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(000374.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BIJOUTERIE HOFFMANN-GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, Coin Grand-rue, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 55.386.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(000376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ARNOLDY INTERNATIONAL TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 50.420.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(000379.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ASSURANCES - SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.654.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ASSURANCES - SERVICES S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 36.654 de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, présentent leur démission de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

L. Benoy

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00106. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(000928.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.
